

Résolution

Les délégués et militants du LCGB Poste, rassemblés en assemblée extraordinaire du 6 février 2010 à Weimerskirch, après avoir entendu les différents rapports concernant l'AGENDA 2012, encouragent les délégués avec le support du LCGB à s'investir, dans la continuité, pour la défense des intérêts des salariés de l'entreprise des P&T.

Des conditions de travail et un climat social qui risquent de se détériorer sensiblement suite à une l'application incontrôlée de certaines stratégies découlantes de l'AGENDA 2012.

L'assemblée encourage les délégués d'utiliser tous les moyens dont dispose le LCGB pour défendre les conditions de l'ensemble du salariat des P&T.

Au regard de la situation actuelle dans le secteur, les délégués s'inquiètent :

- Du fait que les directives européennes concernant la libéralisation du marché postal et de la communication ne prennent nullement en considération la spécificité de notre marché national et que leur mise en œuvre en droit national encourage certains acteurs et responsables du secteur à élaborer des plans de restructurations et de privatisations qui vont au delà des exigences des directives sans pour autant prendre en considération les aspects humains et sociaux de telles démarches;
- Quant à la pression à laquelle est soumise la distribution postale en global, résultant du fait de la transposition de la 3^{ème} directive postale qui abolira le monopole des lettres de moins de 50 gr;
- Que la création d'une nouvelle société de droit privé regroupant les services commerciaux des P&T, qui pourrait d'un côté dans un cadre bien défini présenter un avantage marchand, mais que de l'autre côté l'ouverture au capital par le biais d'une telle S.A. pour des raisons économiques et de facilité représenterait un danger manifeste pour le groupe EPT, détenu à 100 % par l'Etat, et pour son personnel.

Les délégués constatent :

- que l'envergure et les effets d'une application des stratégies du dossier de L'AGENDA 2012 touche l'ensemble du personnel de l'EPT actuel et de ses filiales et ceci tout statut confondu;
- que dans le groupe EPT il existe des différences fondamentales quant à la politique du personnel et des conditions de travail et que la politique de filialisation préconisée par la direction risque d'accroître sensiblement ces différences;
- que les conditions de travail sont bien définies conventionnellement pour une partie du personnel EPT et que d'autre part une grande partie du personnel ne tombe actuellement sous aucune régulation conventionnelle.
- Un manque manifeste de communication interne à l'EPT qui garantirait un niveau d'information et de paix sociale à tous les niveaux du personnel quant au dossier AGENDA 2012.
- et s'inquiètent de la dégradation manifeste du climat de travail et social dans l'ensemble des divisions de l'EPT.

Dès lors les délégués de l'assemblée:

- font un appel à toutes les instances décisionnelles et politiques du secteur à soutenir la politique du LCGB, qui consiste à œuvrer contre tout démantèlement de l'entreprise des EPT. L'EPT nonobstant du challenge vis-à-vis du marché concurrentiel doit aussi garder son rôle d'entreprise responsable au niveau social. Celle-ci doit rester impérativement la seule propriété de l'Etat;
- encouragent les initiatives des délégués et du LCGB à œuvrer avec tous les moyens à leur disposition pour que les trois corps de métier respectivement volets opérationnels, restent dans l'entreprise au sein de l'EPT;

- exigent dans le cadre de la distribution postale l'instauration d'une législation afférente garantissant au citoyen un service universel irréprochable d'une haute qualité par le biais de l'opérateur historique actuel et des moyens de compensation financière adéquats pour compenser ce service;
- préconisent une convention sectorielle quant à la distribution postale qui garantira un certain niveau social dans le secteur et évitera aussi dumping social entre d'éventuelles sociétés concurrentes futures.

Dans le cadre de la convergence de la commercialisation des produits du réseau fixe et mobile le LCGB favorise toujours la mise en place et l'instauration d'une 4ième division ou à défaut l'annexion de tous les salariés (y compris ceux de LUXGSM SA) à la société mère.

Si cette revendication s'avère ne pas être exécutoire du fait des contraintes des instances régulatrices respectivement n'a pas l'appui politique nécessaire, nous exigeons la mise en place d'un cadre adéquat permettant de garder un personnel uni et solidaire pour faire face aux exigences des nouvelles structures préconisées par la direction générale du groupe P&T. En effet la nouvelle société « NewCo » et les sociétés créées par l'EPT nous obligent à intervenir afin que la sauvegarde des intérêts du personnel actuel et futur puisse être garantie au maximum.

De ce fait le LCGB revendique et exige :

- L'instauration et l'agencement d'une politique du personnel centralisée et uniforme qui garantira les mêmes droits de base à tous les salariés de l'EPT et du groupe EPT;
- L'élargissement du champ d'application de la convention collective actuelle de vigueur à toutes les sociétés appartenant au groupe EPT respectivement l'instauration d'une nouvelle convention collective GROUPE EPT sur base des termes de la convention existante.
 - D'amender la convention collective actuelle ou future d'un texte qui pérennise la garantie d'emploi pour tous les salariés du groupe EPT tombant sous la convention collective, dans le cas de restructurations structurels et conjoncturels de sociétés, de services etc. et ceci dans le cadre des sociétés tombant sous ladite convention.
 - D'amender la convention d'un volet qui garantira que toute externalisation de travaux propres (outsourcing) desdites sociétés doit être discutée et négociée au préalable, quant au fond de la nécessité de ces démarches, avec les signataires de la convention et représentants du personnel.
- La participation et la cogestion des salariés dans les différentes sociétés du groupe EPT, étant sous entendu que certaines de ces sociétés (notamment les filiales principales) auront ou ont un degré d'indépendance assez important. L'assurance d'une représentation adéquate du personnel dans les différentes sociétés au sein du Groupe EPT d'une part dans la mesure du possible, une seule délégation du personnel ainsi que, d'autre part, un comité mixte d'entreprise et des représentants nommés par les syndicats dans les différents conseils d'administration.
- Une politique d'information efficace et professionnelle pour les salariés du Groupe EPT, quant au dossier AGENDA 2012

Les délégués invitent tous les salariés de l'EPT et de ses filiales à un acte de solidarité, à se s'affilier auprès du LCGB et de soutenir les revendications du LCGB afin de pouvoir au plus vite et solidairement remédier à leurs situations actuelles.

Approuvé par l'assemblée générale
extraordinaire du 6 février 2010
à Weimerskirch